

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2010

Etaient présents : MM. BISAGNO David, BONNETTI Serge, CERUTTI Guy et GIRAUD Régis. Mmes BERTHET Sara, BOCH Claudette, CHEVALLIER Monique et MENARINI Michèle.

Absents : M. GITTON Patrick. Et Mlle BURNET Alice

Secrétaire : Monsieur Régis GIRAUD _____

N°01- REGULARISATION DES EMPRISES DE VOIRIES 2^E PHASE : POURSUITE DE LA PROCEDURE

M. le Maire rappelle la procédure de régularisation des emprises de voiries 2^e phase : l'enquête publique s'est déroulée en novembre et le Commissaire Enquêteur conclut à un avis favorable. Il donne lecture des observations ainsi que des modifications apportées au dossier. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier, sollicite auprès du Sous Préfet l'arrêté de cessibilité et auprès du Juge l'ordonnance d'expropriation, décide de proposer aux propriétaires la cession gratuite des emprises.

N°02 – ASADAC : ADHESION 2010

M. le Maire informe le Conseil des missions de l'ASADAC auprès des collectivités territoriales et propose de renouveler l'adhésion de la Commune. Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer pour 2010 pour une cotisation de 63,96 €.

SUIVI DES TRAVAUX

M. le Maire fait part au Conseil du suivi des travaux réalisés en 2009 et des dépenses et recettes correspondants : enfouissement et extensions des réseaux, régularisation et travaux de voiries, réseau d'eau, achat de matériel, travaux dans la forêt, déneigement et débroussaillage.

BUDGETS 2009

Un point est fait sur l'ensemble des dépenses et recettes réalisées en 2009. En fonctionnement, le budget est bien suivi. En investissement, les dépenses prévues n'ont pas toutes été réalisées notamment pour le traitement de l'arsenic, compte tenu du délai nécessaire au Maître d'œuvre pour le montage du dossier. D'autres dépenses pourront entrer dans le mini contrat et faire ainsi l'objet de subventions (rénovation des bâtiments publics,...)

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- Du bilan du SIEPAB pour les visites d'assainissement non collectif
- De l'impact de la réforme de la taxe professionnelle sur le budget communal

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le 26 janvier deux mil dix à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire, Guy CERUTTI.